



DOSSIER DE PRESSE

Nouméa, le 20 octobre 2010

Sommaire :

Lancement de www.biodiversite.nc, le portail de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie : "Une première mondiale"

- **La Nouvelle-Calédonie, un laboratoire d'étude pour une biodiversité exceptionnelle**
 - **Ecosystème terrestres : Une endémicité à 82 %**
 - **Ecosystème marins : Hot spot de la biodiversité planétaire**
 - **Un laboratoire d'étude vivant pour des scientifiques et des chercheurs**

- **Le CCE et CCR à l'origine du projet d'un site/portail sur la biodiversité**
 - **Le conseil consultatif de la recherche (CCR)**
 - **Le comité consultatif de l'environnement (CCE)**

- **Genèse du site/portail www.biodiversite.nc**
 - **Fédérer les acteurs de la Biodiversité**
 - **Nouvelle-Calédonie : Naturellement exceptionnelle !**
 - **Remerciements aux acteurs / partenaires de la Biodiversité**
 - **Présentation du site/portail www.biodiversite.nc**

- **Annexe : Biodiversité et organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**



Une première mondiale : Lancement de www.biodiversite.nc Le portail de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie

Ce site est une première car il réunit et fédère aujourd'hui de multiples initiatives prises en Nouvelle-Calédonie en faveur de la biodiversité, de sa connaissance, de sa préservation et de sa valorisation.

Ce site est **unique** parce qu'il a été créé avec la collaboration de plus de trente **acteurs** de la Biodiversité calédonienne, institutions et collectivités, organismes de recherche et observatoires ainsi que les milieux associatifs, allant de l'association locale aux ONG internationales.

Tous les textes de www.biodiversite.nc ont donc été rédigés par des acteurs, en personne, de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie.

Ils ont donc l'accent de la connaissance, du vécu et de la passion.

Chacun des acteurs a pu, par ailleurs, collaborer à la création de l'arborescence et rebondir sur les remarques des autres intervenants.

Ce site a vocation d'être un média dynamique, vitrine des écosystèmes calédoniens et de tous ceux qui contribuent à sa connaissance, à sa valorisation et à sa préservation.

En juillet 2008, les lagons et récifs de Nouvelle-Calédonie ont été distingués par le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Aujourd'hui et dans la continuité de cette nouvelle responsabilité envers l'humanité, les calédoniens mettent en lumière avec www.biodiversite.nc l'extraordinaire richesse de ses écosystèmes marins et terrestres ainsi que les actions et acteurs.



La Nouvelle-Calédonie, un laboratoire d'étude pour une biodiversité exceptionnelle

Il y a quelque 55 millions d'années, les forces tectoniques ont fait remonter le plancher océanique qui recouvre la Grande Terre, créant ainsi la chaîne centrale, qui s'étend sur toute la longueur de l'île principale. La forêt humide, dite sempervirente ou toujours verte, s'étire de façon discontinue du sud au nord, le long de cette dorsale qui sépare deux côtes, Ouest et Est, au climat et à la géographie contrastée.

Ecosystème marins : Hot spot de la biodiversité planétaire

Le récif corallien de Nouvelle-Calédonie est reconnu par la communauté internationale comme étant un « hot spot » de la biodiversité planétaire, un des trois systèmes récifaux les plus étendus du monde dans un excellent état de conservation.

La Nouvelle-Calédonie représente à elle seule près de 75% de la surface des récifs et lagons des territoires français. Leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 est une reconnaissance internationale de la richesse de ses lagons.

Ecosystème terrestres : Une endémicité à 82 %

La côte Ouest, vastes plaines de savanes, est un espace de transition entre la forêt dense et la mangrove du littoral. Elle abrite la forêt sèche qui n'occupe plus que 1% de sa superficie initiale. Les montagnes de la côte Est plongent directement dans le lagon, encaissant des vallées verdoyantes. Les formations végétales sur roches ultrabasiques (péridotites et serpentines, d'origine magmatique), qui recouvrent près d'un tiers de la Nouvelle-Calédonie, abritent une biodiversité d'une richesse exceptionnelle (plus de 2150 espèces autochtones), endémique à 82 %.

Un laboratoire d'étude vivant pour des scientifiques et des chercheurs

Grâce à l'extraordinaire diversité de sa faune et de sa flore terrestre, de sa richesse en nombre d'espèces qui peuplent ses récifs coralliens, la Nouvelle-Calédonie est reconnue aujourd'hui pour être un des hauts lieux de la biodiversité à l'échelle mondiale. Cet héritage exceptionnel, lui impose un devoir important de gestion et de préservation. Ainsi, de très nombreuses structures publiques ou associatives, à vocation environnementale, contribuent par leurs actions, à améliorer la connaissance, à sensibiliser les populations et à préserver ce patrimoine naturel.



Le CCE et CCR à l'origine du projet d'un site/portail sur la biodiversité

Le conseil consultatif de la recherche (CCR), institué par délibération n° 082 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 25 juillet 2000, est composé de 6 membres institutionnels : le président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le délégué du Gouvernement, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, un membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, un membre de chacune des trois assemblées de province, ainsi que de 5 membres scientifiques : le président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, le représentant du directeur général de l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD), le représentant du directeur général de l'IFREMER, le directeur général l'Institut Agronomique Calédonien (IAC), le directeur de l'institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC).

Le conseil est informé par les établissements universitaires et les organismes de recherche de l'orientation de leurs actions en Nouvelle-Calédonie et du bilan de leurs travaux. Le CCR est présidé par le président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, Monsieur Harold MARTIN.

Le comité consultatif de l'environnement (CCE), institué par délibération n° 155 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 9 janvier 2006, comprend les mêmes cinq membres institutionnels que le CCR et le président du Sénat coutumier, le président de l'association française des maires et le président de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie, cinq représentants d'une association déclarée ayant pour objet la protection de l'environnement, un représentant d'une association ayant pour objet la défense ou la protection des consommateurs, le représentant de l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Le CCE est chargé, sur tout sujet ou projet ayant trait à l'environnement et au développement durable, d'une mission générale et permanente d'étude, de conseil, de médiation, de coordination, de proposition vers les pouvoirs public et d'information vers le public. Il est obligatoirement consulté sur les projets ou proposition de loi de pays et de délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement et le développement durable en Nouvelle-Calédonie.

La présidence du CCE est tournante et est assurée successivement, pour des périodes d'un an, par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant, puis par chacun des présidents des trois provinces ou leurs représentants.

Le CCE est jusqu'à fin 2010 présidé par monsieur Nidoish NAISSELINE (deuxième vice président de la Province des Iles Loyauté)



Genèse de www.biodiversite.nc

L'année 2010 a été déclarée année internationale de la biodiversité par l'UNESCO. A ce titre, Madame Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, a interrogé les institutions de la Nouvelle-Calédonie pour connaître les actions, relatives à la biodiversité, envisagées par la Nouvelle-Calédonie.

Sous l'impulsion de monsieur Harold MARTIN, Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, les membres du Conseil Consultatif de la Recherche ainsi que ceux du Comité Consultatif de l'Environnement, deux instances du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, ont créé, en mai 2010, un groupe de travail en vue d'élaborer un programme de valorisation des actions en matière de biodiversité en Nouvelle-Calédonie et, par la même occasion, répondre à madame Chantal JOUANNO.

L'inscription des lagons et récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2008 a permis de valoriser un aspect de son exceptionnelle biodiversité aux yeux du grand public à l'échelle internationale. L'objectif du groupe de travail visait, en 2010, à prolonger cette valorisation en l'étendant à l'ensemble des écosystèmes de la Nouvelle-Calédonie, patrimoine unique qui représente une richesse majeure sur le plan scientifique, culturel, économique et touristique.

Fédérer les acteurs de la Biodiversité

La première étape a consisté à fédérer les acteurs : structures institutionnelles et collectivités, observatoires et organismes de recherche, associations. Il leur a été demandé de faire connaître les actions qu'ils menaient en faveur de la biodiversité en renseignant deux tableaux : écosystèmes marins et écosystèmes terrestres, et de classer leurs actions selon trois entrées : faire connaître, préserver, valoriser.

Ces tableaux ont permis, pour la première fois, de donner une lisibilité d'ensemble aux actions foisonnantes menées à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et de créer des passerelles entre de nombreux acteurs souvent isolés, voire même parfois en concurrence.

Ces tableaux se sont imposés pour devenir le point de départ d'une dynamique de communication. La création d'un site Internet est apparue à tous comme le média le plus adéquat, répondant aux pratiques d'aujourd'hui et permettant un rayonnement international. L'interactivité d'un tel outil répond, en outre, parfaitement aux besoins d'échanges entre les acteurs pour alimenter le site ainsi qu'à la nécessaire réactualisation permanente des données.



Nouvelle-Calédonie : Naturellement exceptionnelle !

Ce site Internet a donc pour mission de faire connaître la formidable biodiversité de la Nouvelle-Calédonie, « **naturellement exceptionnelle** » et « **unique by nature** » en anglais, comme l'affiche le label créé pour l'occasion. Il fédère et illustre les actions, il suscite l'attention du grand public, des scientifiques et des médias, il communique sur l'actualité, met à la une des événements. Il est, par ailleurs, une vitrine des acteurs et, à ce titre, se positionne comme un portail qui renvoie systématiquement sur le site des acteurs ou directement sur la page d'une action précise.

Ce site/portail a été financé par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la direction du service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) avec la participation du GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud.

Pour le CCR et le CCE, l'intérêt pour la biodiversité ne cessera pas en 2010. Un programme de sensibilisation est en cours d'élaboration pour l'année 2011 et au-delà. Le site vous informera des actions futures.

Afin de poursuivre l'élan suscité par la création de ce site/portail, des moyens financiers, en provenance de toutes les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de sponsors privés ou institutionnels, seront nécessaires.

Remerciements aux acteurs et partenaires de la Biodiversité

Si le CCE et le CCR ont lancé une dynamique forte qui a réussi à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet unique : valoriser la Biodiversité de la Nouvelle-Calédonie, ce sont aussi les acteurs, collectivités, structures de recherche, observatoires et associations qui ont, par leur engagement et leurs actions, pu enrichir ce portail et ainsi dévoiler à tous, tant sur un plan local, régional, national, qu'international, la richesse de la Biodiversité de la Nouvelle-Calédonie mais aussi l'importance des actions entreprises pour mieux la connaître, la préserver et la valoriser.

La présentation et les principales actions des différents partenaires et acteurs de la Biodiversité en Nouvelle-Calédonie sont présentés dans le site sous la rubrique "partenaires et acteurs".

Ce site a vocation à être traduit en anglais et à être un outil majeur du rayonnement de la Nouvelle-Calédonie dans le monde.



Présentation du site/portail www.biodiversite.nc

www.biodiversite.nc : est organisé autour des univers "écosystèmes marins" et "écosystème terrestres", "Acteurs et Partenaires"

Les actions des acteurs et partenaires sont issus des tableaux renseignés par les partenaires et acteurs eux mêmes.

Le site propose une double lecture : "découverte" et "approche scientifique"

L'approche "découverte" est plus destinée au grand public ou au public non scientifique, l'internaute pourra découvrir la diversité et les spécificités de la biodiversité calédonienne au travers des deux écosystèmes marins et terrestres.

Une approche plus pointue est proposée par la rubrique "approche scientifique".

La navigation dans chacun des trois univers se fait à l'aide "menus déroulants".

Un système de Tags à la "Une" permet par un simple clic d'afficher tous les articles se rapportant à un univers, un écosystème, un genre ou un acteur.

Ce site, conçu comme un media, se veut la vitrine de la biodiversité calédonienne et informera au quotidien l'internaute de l'avancée des actions, des découvertes, de l'actualité des acteurs. Le site se construit jour après jour et s'enrichit des contributions de chaque acteur.

Conception, réalisation du site/portail

Contact presse :

Antipode Productions

Frédéric Dhie et Florence Dhie-Le Guénédal

+687 798698 - email : f.dhie@biodiversite.nc - www.antipode-productions.nc

Photos en haute définition sur demande à l'adresse suivante : f.dhie@biodiversite.nc

Chef de projet :

Christine Goyetche, chargée de coordonner et animer le CCE et le CCR
cgoyetche@congres.nc



Annexe : Biodiversité et organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie

Traiter de la biodiversité exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie nécessite de présenter les différents acteurs en charge de la gérer par sa protection, sa conservation, sa valorisation ainsi que sa connaissance. Il convient tout particulièrement de présenter les acteurs institutionnels et leurs domaines de compétence respectifs, lesquels sont organisés par la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie, traduction législative de l'Accord de Nouméa.

La Nouvelle-Calédonie elle-même est dotée de plusieurs institutions qui sont le congrès (assemblée délibérante), le gouvernement (exécutif collégial), le sénat coutumier, le conseil économique et social et les conseils coutumiers.

Des collectivités territoriales de la République sont également en place : - 3 provinces : Nord, Sud et îles Loyauté ; - 32 communes (16 en province Nord, 13 en province Sud dont Nouméa, la capitale, et 3 dans la province des îles Loyauté).

Enfin, le haut-commissaire de la République est dépositaire des pouvoirs de la République Française - l'Etat - et représente le Gouvernement de la France.

La loi organique répartit les matières entre les domaines de compétence de ces diverses institutions. Elle prescrit notamment que chacune des provinces est compétente dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues par elle à l'Etat ou à la Nouvelle-Calédonie ou, par la législation, aux communes.

S'agissant de la biodiversité, les acteurs institutionnels majeurs sont les 3 provinces, chacune en ce qui la concerne étant pleinement compétente en matière d'environnement et de développement économique.

C'est ainsi que les provinces ont, chacune, édicté leur Code provincial de l'environnement (évaluation environnementale, protection du patrimoine naturel, gestion des ressources naturelles, prévention des pollutions, risques et nuisances, ...). Les provinces créent les aires protégées, tant marines que terrestres ; elles les aménagent et les gèrent ou confient ces missions à des opérateurs tels que des associations ou des établissements publics.

Chacune des provinces exerce son droit de propriété sur son domaine public maritime (zones des 50 pas géométriques, rivages de la mer, sol et sous-sol des eaux intérieures, sol et sous-sol des eaux territoriales) ; elles réglementent et exercent les droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources biologiques et non biologiques de leur domaine public maritime et des eaux sur jacentes de la mer territoriale.